

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 MARS 2009**

**Délibération
n° 2009.03. 12.B**

**Acquisition d'un
porteur de déchèterie
- 2 lots : appel d'offres
ouvert**

LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD , Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

ACQUISITION D'UN PORTEUR DE DECHETERIE - 2 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre du renouvellement continu du parc de véhicules des déchèteries, il est nécessaire d'acquérir un nouveau porteur pour le service déchèteries. La satisfaction de ce besoin nécessite la conclusion d'un marché alloti.

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé :

- Lot n° 1 : un châssis-cabine PTAC de 26 tonnes environ
- Lot n° 2 : un système de levage hydraulique à bras avec caisson grue de 17 m³ environ.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le montant estimé est de 210 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 5 mars 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2182 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

25 mars 2009

Affiché le :

25 mars 2009